

EQUI#GENERALI

Partenaire de la Fédération Française d'Equitation, spécialiste des risques équins, Equi#Generali vous apporte une expertise reconnue dans le monde l'équitation depuis plus de 30 ans.

- Equi#Generali assure la licence des cavaliers de la FFE et vous propose des **garanties supplémentaires** pour répondre à vos attentes.
- Vous bénéficiez de la solidité financière et des solutions innovantes du Groupe Generali, un des principaux assureurs mondiaux.

EQUI#GENERALI ASSURE:



- 650 000 cavaliers licenciés,
- 4 000 établissements,
- 37 000 propriétaires.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ASSURANCE DE LA LICENCE ET SUR LES OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ



Régine Buquet : 02 31 06 11 67
Séverine Retout : 02 31 06 28 97
mortalite@agence.generali.fr

equi.generali.fr

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions particulières et générales du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

EQUI#GENERALI

25 quai de la Londe - BP 3032 - 14017 Caen cedex 2 RCS Caen 751 099 078 - Code APE 6622Z - N° ORIAS 18 004 613



EQUI#GENERALI

VOTRE LICENCE AVEC EXPERTISE ET PASSION



(2)





VOUS ÊTES ASSURÉ

PAR VOTRE LICENCE FFE

La licence de la Fédération Française d'Equitation vous fait bénéficier systématiquement d'une assurance Generali.



VOUS ÊTES COUVERT EN ACTION D'ÉQUITATION



- lors de la **pratique de l'équitation** dans toutes les disciplines reconnues par la FFE;
- dans le cadre d'un club ou à titre privé, non-professionnel et sans rémunération;
- y compris avec une voiture hippomobile que vous soyez conducteur ou non;
- en tout lieu dans le monde entier.

VOUS BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES SUIVANTES:



- responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels que vous causez;
- protection pénale et recours ;
- remboursement des frais médicaux,
 pharmaceutiques, hospitaliers et dentaires suite à un accident;
- prise en charge des frais de **rapatriement** ;
- versement d'un capital en cas d'invalidité permanente supérieure à 10 % ou de décès suite à un accident.

VOUS ÊTES LIBRE D'AJOUTER

DES OPTIONS POUR ÊTRE ENCORE MIEUX ASSURÉ



Majorez le capital versé en cas d'invalidité et de décès :

• jusqu'à 100 % pour des primes de 23 € à 77 € par an.

Couvrez vos frais réels pour traiter un **préjudice esthétique** suite à un accident :

• jusqu'à 10 000 € pour une prime de 10 € par an.

VOTRE RESPONSABILITÉ

COUVREZ-VOUS SELON VOS BESOINS



- propriétaire d'équidé (RCPE)
 pour une prime de 32 € pour le 1^{er} équidé et 22 € par équidé supplémentaire par an ;
- chasse (RCC) pour une prime de 21 € par an ;
- entraînement sur chevaux de course (ECC) pour une prime de 48 € par an.

EQUI#GENERALI

ASSURE AUSSI VOTRE SPHÈRE PERSONNELLE ET FAMILIALE

Habitation / Automobile

 Pour protéger au mieux vos biens : votre résidence principale et secondaire, vos véhicules personnels...

Santé

- Pour que toute votre famille (vous, votre conjoint, vos enfants) bénéficie de **remboursements** selon vos besoins :
 6 formules au choix.
- Pour accéder aux soins sans avance de frais ou avec un remboursement dans les 48 heures dans 95 % des cas.
- Pour profiter d'une assistance 24 h/24 et 7 j/7.

Prévoyance

• Pour **protéger votre famille** en maintenant votre niveau de vie en cas d'arrêt de travail long ou d'invalidité.

Epargne

• Pour réaliser vos projets (faire un **achat immobilier**, financer les études des enfants...) et assurer vos emprunts.

Retraite

• Pour épargner dans un cadre fiscal avantageux en vue d'augmenter vos revenus guand vous serez en retraite.

